

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 5ème répartition 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 28 500 € en fonctionnement (5 000 € pour la thématique « animaux », 23 500 € pour la thématique « développement durable) et de 36 400 € en investissement (36 400 € pour la thématique « environnement »).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-type découlant de cette décision.

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**